



**Commission des Marocains du Monde
et des affaires migratoires**

***Contribution au modèle du
développement proposé par le parti
de l'Istiqlal***

Mai 2020

SOMMAIRE

Préambule 4

Introduction 6

Premier Axe : De la gouvernance 8

1. Des Prérogatives constitutionnelles du chef de l'Etat 9
2. De l'architecture gouvernementale 10
3. Nomination aux hautes fonctions de l'Etat 11
1. Révision du processus électoral 12
4. Du Gouvernement Régional 13
5. Shadow Cabinet et l'évaluation des politiques publiques 14
6. Du contrôle de l'institution Judiciaire 15

Deuxième Axe : Des Droits civils et politiques 16

1. Une entière citoyenneté des Marocains du Monde 17
2. Réforme du code de la nationalité 19
3. Les droits de l'Homme et réforme du code pénal 21

Troisième Axe: Economie et Développement Durable 23

1. Intégration de l'activité économique informelle 25
2. Efficacité de l'investissement public 26
3. Insuffler la culture de l'entreprise citoyenne 27
4. Promotion de masse des start-up et les PME comme moteur de création d'emplois et de développement durable 28
5. Autosuffisance industrielle optimale 30
6. Promotion et accélération de la recherche scientifique 31
7. La promotion du tourisme interne et de l'artisanat 33

Conclusion 34

Préambule

À la suite des circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie COVID-19 et les changements qui en résultent, notre secrétaire général, Monsieur Nizar Baraka a consulté la commission des Marocains du monde et des affaires migratoires pour une revue du modèle de développement qui a été soumis en Janvier 2019 sous le titre “Projet égalitaire renouvelé”.

Dans ce cadre, la commission a tenu des réunions de réflexions autour des événements qui animent la scène nationale et internationale au vu de comportements nouveaux et des changements d’ordre mondial auquel notre pays devra s’adapter d’une manière agile, et transformer ce bouleversement mondial en un vecteur accélérateur de son développement.

Il est évident pour tout esprit éclairé, que la crise sanitaire mondial et l’enjeu géopolitique a fait émerger de nouveau paradigme nationaux et internationaux tel que la prise en compte de l’élément humain avant l’économie, celle de l’environnement ou du souverainisme économique pour ne citer que les plus visibles.

De plus, la famille, la solidarité, le civisme, l’union, le volontarisme, la fierté et bien d’autres grandes valeurs citoyennes ont pu être réanimées par cette crise sanitaire et auxquelles toutes les composantes de notre pays ont adhéré avec spontanéité exceptionnelle et sans conditions. Ces valeurs à préserver doivent inspirer ce nouveau modèle de développement en insufflant une âme qui symboliserait l’unité autour d’un projet porté par tous et non imposé, et qui doit aussi marquer une rupture définitive avec une époque qui a largement cultivée un sentiment de marginalisation chez le citoyen censé être la pierre angulaire de toutes les politiques publiques.

C’est pourquoi, fidèles aux fondamentaux de notre parti, nous avons établi ce travail en se référant au principe de l’auto-critique énoncé par notre leader Feu Allal El Fassi et ce avec un grand courage de poser certaines questions qui peuvent paraître embarrassantes mais dont les réponses et les actions à prendre en conséquence renferment certainement les solutions.

Dans ce continuum, conformément aux valeurs démocratiques de notre parti, et dans une approche participative, la Commission des Marocains du monde et des affaires migratoires a collecté les avis, recommandations et préoccupations des MDM à travers trois actions :

- Lancement d'une consultation large auprès de nos militants Marocains du monde via une plateforme numérique ;
- Nous avons assisté à plusieurs conférences organisées par les organes du parti, notamment la section européenne et qui ont rassemblées des centaines de compétences du Monde, représentant plus d'une vingtaine de Pays.
- L'étude approfondie du rapport effectué par les MDM istiqlaliens rédigé au mois de juin 2018 et qui figure parmi la contribution d'expert de la Commission Spécial sur le modèle de développement.

Ainsi ces trois actions ont permis de bénéficier à la fois d'une méthode qualitative et quantitative dans l'exploration de l'ensemble des recommandations issues de nos militants MDM dans l'esquisse à la fois de l'esprit global de notre vision et aussi dans certains aspects spécifiques du présent travail en bénéficiant de l'expertise de nos militants chacun dans son domaine.

La présente contribution est donc l'aboutissement d'un grand travail de rassemblement d'idées, de benchmark, et de classification des données conformément à l'esprit du projet du parti. Ainsi, des montées en généralités ont été dressées pour toutes les propositions d'ordres sectorielles. Notre objectif est d'éclairer le processus de fabrication des politiques publiques en agissant sur la superstructure normative et cognitive d'une part et mener des réformes institutionnelles qui redonneront la confiance aux citoyens Marocains en leurs institutions politiques.

Nous remercions par la présente tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail et notamment le Dr. Mohamed Saoud qui n'a jamais cessé de réitérer son engagement constant et surtout le Dr. Nizar Baraka pour son encadrement permanent.

Introduction

Le nouveau modèle de développement doit créer les conditions nécessaires à l'émancipation des citoyens pour devenir par conséquent, dans l'inconscient collectif, des acteurs responsables et non pas des spectateurs qui expérimentent seulement des conséquences dont ils ignorent l'origine, et ce contrairement aux objectifs escomptés par l'esprit de la constitution 2011 qui a fait de la démocratie participative un de ses principaux piliers.

Il ne serait pas difficile d'adopter la conception de l'un des meilleurs modèles de développement au monde, mais sans regagner la confiance de nos concitoyens à travers leur inclusion effective dans la prise de décision et garantir un niveau de vie décent tout en préservant les droits et libertés, tels qu'ils sont universellement reconnus, tout modèle restera théorique, sans impact et voué à l'échec.

Et ce à l'aune des nouvelles circonstances sanitaires dont nous devons considérer non comme une crise mais une fenêtre politique qui nous emmènera vers la conception d'un Maroc nouveau avec un fort sentiment de solidarité et de patriotisme.

C'est pourquoi, conformément à notre cadre méthodologique, nous avons choisi d'étaler l'ensemble des propositions sur des axes qui doivent affecter tout le processus de fabrication et de mise en œuvre de l'action publique et qui fait le propre de tout projet de développement et non uniquement de croissance. Les réformes proposées seront par conséquent développées dans des axes qui représentent les différentes dimensions d'une action favorable au développement durable que nous avons subjectivement classé comme suite :

- Première Axe : De la Gouvernance
- Deuxième Axe : Des droits civils et politiques
- Troisième Axe : Economie et développement durable

La commission a reçu des centaines de rapport d'institution et d'organisme et chacun y va de sa vision du modèle de développement. Chacun selon son propre prisme et selon le secteur qu'il maîtrise le mieux.

Pour notre part, nous avons privilégié des réformes macro politico-économique qui permettrait de générer de la croissance, grâce à trois critères que nous avons retenue, la première une meilleur fluidité des décisions, la deuxième une meilleur efficacité de la gestion publique et le troisième un renforcement de la confiance envers tous les pouvoirs, qu'elles soient politiques ou judiciaires.

De plus nous estimons, que le modèle que nous proposons ne peut réussi que si et seulement si :

1- L'ensemble des réformes devraient être réalisé sans exception, dans un délai d'une année au maximum, et que les mesures puissent être en application au-delà de ce délai d'une année en même temps et en parallèle.

2- Que les femmes et les hommes qui auront la tache de réaliser ses mesures sur le terrain soient encadré par des politiques élu qui auront l'audace et le courage d'assumer leur fonction et leur prérogative en faisant leur devoir quoiqu'il puisse en résulter.

Premier Axe : De la gouvernance

Dans le schéma de mettre nos résultats à l'épreuve du concret de l'action publique dans sa complexité, non seulement dans sa conception mais aussi dans sa mise en oeuvre, nous saluons la priorisation par notre Parti de l'axe traitant la difficile question de la gouvernance dans ses dimensions fonctionnelles et territoriales. Ainsi, nous avons au sein de notre parti politique la forte conviction qu'en respectant notre constitution, consacrant le choix ferme vers la régionalisation avancée et la mise en place d'une bonne gouvernance, nous sommes déjà dans l'esquisse d'un nouveau modèle de développement.

Nos militants ont proposé huit recommandations concernant la gouvernance et qui peuvent garantir une représentativité à l'image des urnes et non déformée par les négociations et tractations post électorales. L'impact des urnes sur la gouvernance sera donc mécanique, et va rétablir la confiance des citoyens à la compétition démocratique pour un retour en masse aux urnes sans crainte de manipulations politiques post-électorale qui faussent leur volonté et qui cause l'ébranlement de confiance à notre démocratie:

1. Des Prérogatives constitutionnelles du chef de l'Etat;
2. De l'architecture gouvernementale;
3. Les nominations aux hautes fonctions de l'Etat;
4. Révision du Mode de Scrutin;
5. Du Gouvernement Régional;
6. Shadow Cabinet et évaluation des politiques publiques
7. Du contrôle de l'institution Judiciaire;

1. Des Prérogatives constitutionnelles du chef de l'Etat

En respectant la hiérarchie des normes juridiques à réformer suivant le nouveau modèle de développement, il y a lieu de commencer par priorité à l'une des dispositions les plus problématiques de la constitution stipulant le processus de nomination du Chef du Gouvernement ainsi que la désignation des membres du gouvernement. En effet, le gouvernement est le centre de la compétition politique et démocratique et devra alors refléter les urnes.

Ainsi, nos militants rappellent le blocage lors de la deuxième nomination de monsieur Abdelilah Benkirane où la pratique constitutionnelle naissante a donné la nomination d'une autre personnalité du même parti contrairement à l'esprit de la démocratie, tant qu'aucun parti ne peut avoir une majorité absolue au parlement au vu du mode de scrutin adopté.

La Constitution est muette dans le cas de l'incapacité du Chef du Gouvernement nommé à avoir une majorité au parlement, ainsi que les délais à lui accorder pour cela.

Mesure 1 : Nous proposons donc une révision de l'article 47 qui devra introduire trois dispositions :

- Nomination d'un formateur au lieu d'une nomination d'un Chef du Gouvernement ;
- Un délai de formation d'une majorité ne dépassant pas 45 jours ;
- En cas d'échec de formation d'une majorité, le Roi nomme un autre formateur issu du parti suivant.

Voici la formule constitutionnelle proposée en remplacement du premier paragraphe de l'article 47 : « *Le Chef de l'Etat Sa Majesté le Roi, nomme un Formateur au sein du parti arrivé en tête des élections et au vu de leurs résultats. avec un délai prédéterminé pour former une majorité. A défaut de majorité, il nomme un nouveau formateur au sein du parti arrivé deuxième, et ainsi de suite avec tout les partis ayant un groupe parlementaire et jusqu'à l'obtention d'une déclaration de majorité. En conséquence de quoi, le Chef de l'Etat en coordination avec le formateur, nomme son Chef de Gouvernement au sein du parti qui a pu fédérer une majorité absolue des membres de la Chambre des Représentants, ...* »

2. De l'architecture gouvernementale

Afin de regagner la confiance du citoyen, et éviter que la formation d'une majorité ne s'appuie que sur des compromis autour de portefeuilles ministérielles et postes de complaisances au lieu d'un programme politique commun, nous devons mettre en place une méthodologie qui garantit la formation d'une équipe gouvernementale à l'image des urnes.

Mesure 2 : Nous proposons une loi organique qui définira le processus de la formation du gouvernement, à travers la méthode D'HONDT utilisée par la plupart des pays démocratiques dont le système électoral est celui de la proportionnel comme au Maroc. La méthode s'articule sur sept points pour la formation du gouvernement :

- Etablir une charte de majorité, basé sur un programme commun ;
- Établir l'architecture du Gouvernement ;
- Attribuer des points pour chaque Poste gouvernemental ;
- Ventiler le pourcentage revenant à chaque parti ;
- Choix des postes à tour de rôle entre chaque parti de la majorité ;
- Définir l'accréditer en fonction des procédures internes respectifs ;
- Approbation de la liste définitive par le Chef de l'État.

3. Nomination aux hautes fonctions de l'État

La nomination aux hautes fonctions du Royaume est disposé par la loi organique n° 02.12 qui tranche vers une égalité de chances et de transparence suivant des appels à candidature sans prendre en considération la responsabilité politique d'une équipe technocrate censée exécuter un programme politique, ce qui est contradictoire avec les principes démocratiques consacrant le vote comme un moment unique non seulement de responsabilisation des acteurs politiques mais aussi de reddition des comptes.

Il est donc judicieux selon nos militants consultés de laisser une marge plus importante au Chef de Gouvernement ainsi que toute son équipe gouvernementale de choisir leurs équipes en postes de responsabilités et surtout avec une charge de responsabilité politique capable de donner un nouveau souffle à l'administration en mettant à l'épreuve démocratique ses hauts responsables.

En conséquence de quoi la loi organique n° 02.12 qui régit l'article 91 et 92 de la constitution devra être abrogé et remplacé par la mesure suivante :

Mesure 3 : Nous proposons de remplacer la loi organique 02.012 par la liberté souveraine du chef du gouvernement de nommer les postes relevant de ces prérogatives en respectant la méthodologie d'HONDT pour une répartition équitable du pouvoir exécutif entre les membres de la majorité.

4. Révision du processus électoral

Les lois qui régissent actuellement le processus électoral au Maroc sont tous éparpillé entre le code pénal, le code civil et les textes de règlement intérieur des différentes institutions. Afin de clarifier le jeu politique et de connaître le champ d'action juridique il serait temps de réunir tous ces lois sous un même registre, tout en apportant des nouveautés aux mode de Scrutin. Ce dernier est déterminant dans tout système politique car de lui dépendront la crédibilité des institutions, le taux de participation, le jeu des alliances, la représentation au Parlement des minorités, l'équilibre des pouvoirs, la transparence des élections etc. C'est pourquoi le Maroc se doit d'apporter une attention particulière à cette réforme, il en va de la stabilité du Pays et de sa légitimité démocratique.

Mesure 4 : Nous proposons comme mesure de créer un code électoral reprenant tous les lois qui régissent ce processus. Et afin de garantir une représentativité équilibrée et équitable du champ démocratique nous proposons huit réformes en matière d'élection:

- Evoluer d'un mode de scrutin proportionnel de liste bloqué vers un scrutin proportionnel préférentiel uninominal ou plurinominal;
- Permettre « l'apparement », càd des candidatures de membres de parti coalisé à l'intérieur d'une même liste;
- Déterminer le résultat et la répartition des sièges selon la méthode de la plus forte moyenne et non plus en fonction du plus fort reste;
- Augmenter le seuil d'éligibilité du quotient électoral de 6% à 10%;
- Instaurer un régime de vote obligatoire;
- Imposer le certificat de diplôme primaire minimum comme condition d'éligibilité des candidats à toutes les élections ou un certificat d'aptitude via une formation dédié.
- Remplacé le siège vide, lorsqu'un député devient Ministre, par le suivant tant que celui-ci est ministre, pour préserver la séparation des pouvoirs;
- Imposer le dépouillement (et surtout pas le vote) d'une manière électronique à toutes les élections.

5. Du Gouvernement Régional

Le grand nombre des ministres dans le gouvernement n'a jamais cessé d'animer les débats sur la prolifération des ministères sans un rendement palpable par les citoyens. Il faut ainsi souligner que nos militants ont la forte croyance que le nombre excessif des ministres est le résultat normal d'une centralisation du pouvoir tant qu'il n'y a pas de volonté de donner aux régions les instruments nécessaires à la fabrication de politiques régionales répondant aux vrais besoins et estimations de la population au niveau local.

Nous proposons de donner un nouveau souffle au projet de régionalisation avancée en adoptant un nouveau modèle de gouvernance territoriale et fonctionnel fondé sur la mise en place d'un gouvernement régional avec de vrais prérogatives qui devront s'étendre non seulement sur les établissements publics autonomes mais aussi sur toutes les administrations ministérielle actuellement déconcentrées et qui deviendront en conséquences décentralisées.

Cette proposition pertinente permettra de réduire significativement le nombre des ministères conformément aux attentes de nos citoyens et de concentrer par conséquent le travail stratégique et normatif du gouvernement tout en respectant les spécificités locales et régionales notamment et surtout dans les secteurs de santé et de l'éducation objets de la controverse de la vision stratégique des politiques publiques et leurs territorialisation au niveau local permettant d'atteindre un impact palpable.

Nous ne pouvons imaginer, par conséquent, un nouveau modèle de développement sans la participation effective et complète des différentes régions du Royaume pour la mise en œuvre des fondements de la régionalisation avancée. C'est le principal levier du rapprochement entre la décision et le citoyen.

Mesure 5 : Dans ce cadre, nous proposons une mesure draconienne en la création d'une loi organique qui obligera les partis politiques formant la majorité de débattre du processus institutionnel et organique des collectivités locales et de valider les décisions prises via une séance plénière avant la motion de confiance pour la formation même du gouvernement.

6. Shadow Cabinet et l'évaluation des politiques publiques

Dans le même registre de la reddition des comptes, nos militants ont soulevés une problématique structurelle qui affecte notre institution parlementaire et dégagent ainsi une carence en terme d'évaluation des politiques publique dans l'enceinte parlementaire, d'où la pertinence de notre recommandation de faire asseoir un shadow cabinet (cabinet « fantôme ») formé exclusivement par l'opposition et qui a pour mission d'analyser le budget, de surveiller, d'évaluer, et de critiquer la politique des ministres en place. Ce Cabinet est un moyen très pragmatique de questionner la politique de la majorité en place dans chaque domaine d'intervention de l'Etat et de préparer une politique alternative.

L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques est, également, une impérative pour garantir une impartialité des études savantes sur l'action publique. la future institution doit être dotée de la personnalité morale et une autonomie de gestion qui permettra de garder la neutralité des études face au jeu politique.

La majorité des pays qui l'ont adopté trouve en ce système un moyen efficace pour que l'opposition puisse se mettre au travail immédiatement une fois qu'ils arriveraient au pouvoir, car en général les ministres shadows sont souvent ceux qui héritent des postes exécutifs réels et au vu du suivi du dossier et de l'administration, ils sont souvent opérationnel au lendemain de leur nomination.

De plus le débat sur les politiques publiques des uns et des autres est plus constructif, plus transparentes et plus crédibles.

Mesure 6 : Nos militants ont ainsi recommandé de créer une loi organique qui instituerai ce « gouvernement d'opposition » avec un budget conséquent pour son fonctionnement capable d'éclairer l'action publique dans toutes ses dimensions. Le chef du gouvernement du cabinet Shadow et les ministres de l'ombre seront nommé au sein d'une majorité issus de l'opposition et avec l'approbation du chef de l'État.

7. Du contrôle de l'institution Judiciaire

Quel que soit le modèle de développement, Il ne pourra y avoir de développement durable et vertueux dans un État tant que le système judiciaire ne sera pas reconnu comme étant juste et équitable par le citoyen. L'indépendance de la décision du Juge est un élément indiscutable à préserver, mais il faudra réformer notre système judiciaire actuel pour éviter qu'il produise un pouvoir déconnecté et libre de toutes contraintes échappant au principe d'équilibre des pouvoirs tel que stipulé dans notre constitution où chaque pouvoir contrôle un autre. Et pourtant dans les faits le pouvoir judiciaire échappe à ce principe constitutionnel.

Proposition de réforme pour améliorer le processus judiciaire et favoriser la confiance en ce pouvoir, pivot de tout développement inclusif et pérenne via deux mesures, la première via une loi organique qui préservera l'âme de la loi à travers l'instauration d'une commission de Justice Permanente et la deuxième via l'organisation d'un processus électif aux hautes fonctions du pouvoir judiciaire.

Mesure 7 : Création d'une commission de Justice Permanente sera issue de la commission de justice de la chambre des Représentants et celle de la Chambre des conseillers. Cette commission se verrait attribuer un rôle de contrôle permanent de l'ÂME DE LA LOI. Ainsi elle contrôlera toutes les décisions judiciaires et tous les jugements du Royaume qu'elle estimera nécessaire. Elle pourra appeler et entendre chaque fonctionnaire de la justice pour expliquer le cheminement intellectuel qui a induit à une telle décision. Bien entendu, les recommandations rendues par cette commission ne se substitueront point à une décision de justice ou avoir un quelconque effet rétroactif ou même disciplinaire.

Mesure 8 : Élection aux Hautes fonctions du Système Judiciaire : Nous proposons que les procureurs généraux du Roi et les Présidents de tribunaux ne doivent plus être nommés mais plutôt élus. Leurs candidatures devraient être approuvées par la commission de la Justice de la chambre des Représentants pour pouvoir participer aux élections où le collège électoral serait composé par les juges et procureur relevant de la circonscription visée.

Deuxième Axe : Des Droits civils et politiques

Sans aucun doute, la bonne gouvernance est au coeur de tout modèle de développement durable et efficace, faisant du citoyen l'acteur principal à qui nous devons garantir ses libertés, ses droits civils et politiques conformément aux droits de l'Homme disposés par la constitution et les conventions ratifié par le Royaume. Nous avons développé cet axe sur trois volets :

1. Pour une citoyenneté entière des Marocains du Monde ;
2. Réforme du code de la nationalité ;
3. Droits de l'Homme et réforme du code pénal.

1. Une entière citoyenneté des Marocains du Monde

Beaucoup plus qu'une simple formule tautologique, l'appartenance à la Nation n'est point limitée par les frontières qui peuvent séparer les corps mais surtout pas les esprits et les consciences. C'est principalement cette conviction profonde de l'importance de l'unité de l'identité Nationale, dans un Maroc en plein développement, que le constituant de 2011 a choisi de mettre en avant dans son préambule les fondements d'un État moderne intégrant les principes de participation, de pluralisme et de la bonne gouvernance.

Au grand dam de la volonté commune de tous les Marocains de rompre avec toutes les formes de discriminations, les Marocains du monde ne jouissent toujours pas de la totalité de leurs droits civils et politiques, ce qui ne leur permet point la participation au sein des institutions politiques délibératives, contrairement au premier fondement de l'État moderne bien ancré par le constituant Marocain et à la volonté plusieurs fois exprimés de SM le Roi.

Et pourtant Une compétition planétaire s'est engagée pour retenir les meilleurs, les plus créatifs, les plus productifs, les plus prometteurs. Le marché des « cerveaux » et des « talents » s'est internationalisé, où une concurrence féroce existe entre les multinationales, mais aussi et surtout entre les Etats, le Maroc doit être proactif et engager des actions pour mobiliser et attirer ce capital humain et social, et en faire un atout d'accompagnement et de progrès.

La majorité des membres de la diaspora est alphabète et cultivée, elle compte également de nombreux talents, d'artiste, d'associatif, d'investisseur, de compétences et d'académiciens, à titre d'exemple, plus un demi-million de MdM ont un niveau de bac plus cinq, des dizaines de milliers de dirigeants d'entreprises, des centaines d'élus dans les mairies, les régions, les parlements et les Sénats des pays d'accueil. La diaspora c'est aussi une richesse inestimable et inexploitée de par sa diversité, son savoir-faire, son relationnel, ses valeurs, son amour pour la patrie. C'est pourquoi il ne peut y avoir de modèle de développement au Maroc sans la participation pleine et entière de sa composante diasporique. De nombreux États se sont appuyés sur leur diaspora pour développer leur pays, c'est notamment le cas de la Chine, « d'Israël », du Liban, du Portugal ou de la Turquie.

Notre commission a travaillé sur la question via une analyse beaucoup plus profonde qui s'est soldé par un rapport que nous avons nommé « Livre Blanc » (voir Annexe).

Ainsi, afin de mieux canaliser nos compétences expatriées, l'inclusion de la diaspora dans les affaires qui la concernent, est la priorité première, elle lui permettrait d'accroître sa présence au Maroc et d'accroître sa contribution au développement humain, social, économique et politique. Seule issue d'un modèle Marocain inclusif et pérenne.

C'est dans cet esprit que nous proposons les mesures suivantes :

Mesure 9 : Créer un organe de représentant des Marocains du Monde au niveau de chaque circonscription consulaire qui auront la double fonction celle d'être l'interlocuteur légitime et celle d'élire leur propre représentant au sein du CCME.

Mesure 10 : Créer des Corporations internationales via l'organisation d'élections secteur par secteur, pour faire émerger les compétences dans le domaine de la culture, de l'économie, de la femme, de la jeunesse, des médias, de la politique, de la santé, du savoir, du sociale et du sport.

Mesure 11 : Accélérer dès à présent, la loi organique qui régit le fonctionnement du CCME, que nous considérons comme la pierre angulaire de toutes les réformes à opérer par les MDM eux-mêmes via une proposition de réforme audacieuse que nous avons annexée a la présente et ou 2/3 des membres seront élu et 1/3 nommé. Le première tiers élus seraient issus des circonscriptions consulaires, le deuxième tiers via des corporations internationales représentatives et le troisième tiers à l'appréciation du chef de l'État.

Mesure 12 : Réserver 12 sièges à la deuxième chambre dédié à la diaspora et dont les conseillers seront élus par les 2/3 des membres élus du CCME.

Mesure 13 : Réserver un quota de 10% des sièges de la première chambre pour les Marocains résidant à l'étranger, a travers l'instauration de circonscriptions électorales géographiques internationales à définir, tel que Sa Majesté le Roi l'a annoncé et ordonné en 2005;

2. Réforme du code de la nationalité

La marocanité ne doit plus être rattachée au territoire mais à l'appartenance de l'individu et surtout doit être basée sur une reconnaissance identitaire commune comme la Monarchie, l'histoire ou la culture. C'est pourquoi, en tant que pays souverain et démocrate, le Maroc doit avoir le courage, pour être en phase avec son histoire et son identité, de donner la nationalité marocaine à tout individu, pouvant faire valoir son attachement à ses principes identitaires Marocaine.

Mesure 14 : Attribuer la nationalité à toutes celles et ceux qui le réclameraient et qui sont résidants d'une manière discontinue au Maroc depuis au moins 10 ans, notamment ceux qui sont né au Maroc et ce conformément au principe du droit du sol.

Mais la décision la plus audacieuse et la plus humaniste serait de :

Mesure 15 : Attribuer la nationalité sur simple demande déclarative à tous les résidents issus de l'ex-Royaume Chérifien, tel qu'il l'était avant les frontières imposées par les puissances coloniales.

En effet, tous les nomades et Touaregs du Sahara et du sahel, tout Mauritanien, tout Malien et toute la population du Sahara Oriental pourrait obtenir la nationalité Marocaine si telle est leurs volontés. C'est le minimum de solidarité, qu'on peut faire pour ces populations qui ont un lien identitaire fort avec le Maroc et qui pour beaucoup revendiquent l'appartenance à notre communauté de destin qu'est la Umma Al-Maghribia.

Il n'y a qu'à voir les foules immenses qui accueillent chaleureusement Sa Majesté le Roi, lors de ses déplacements dans certains pays d'Afrique et qui engendrent parfois des soucis protocolaires vu la dévotion, voir l'allégeance de certains devant ce symbole qu'ils considèrent toujours comme leurs prince des croyants.

Bien entendu, il faudra rassurer les pays voisins, de l'action humaniste et progressiste de cette démarche, pour qu'elle ne soit pas considérée comme une atteinte ou une violation de leurs souverainetés ou de leur intégrité territorial.

Beaucoup d'exemples peuvent être cités à travers le monde où des États voisins ont des citoyens binationaux qui sont considérés comme de forts acteurs de développement pour leur

régions et leurs pays. Tel que de nombreux habitants de l'Alsace Lorraine, qui ont à la fois la nationalité Française et Allemande, tel que la Floride dont une grande majorité ont la nationalité Mexicaine et Américaine ou tel que la double citoyenneté des diasporas, dont toutes les études démontrent leurs importances pour le co-développement de leurs pays d'origine et de leurs pays d'accueil.

Cette action humaniste et historique de notre Royaume aura des répercussions politiques indirectes sur le devenir du Sahara Marocain pour ne plus émettre le doute sur l'identité Marocaine des populations de cet espace, du moment que des populations au-delà du territoire contesté revendiqueront volontairement leurs identité Nationale Marocaine.

3. Les droits de l'Homme et réforme du code pénal

Peut-on adhérer a ce nouveau modèle de développement en maintenant l'hypocrisie politique et sociale des nombreuses lacunes et anomalies de nos innombrables lois liberticides ?

Le respect des droits de l'Homme doit cesser de se présenter comme un ensemble de principes vagues à respecter et dont la délimitation et l'interprétation sont imposé par les plus extrémistes d'entre nous. En effet, nous recommandons d'ouvrir un débat sage entre tous les acteurs politiques et de la société civile pour réformer le code pénal et les nombreux dahirs du siècle dernier, afin d'être en phase avec les libertés individuelles universellement reconnues et tel qu'annoncé par la constitution 2011. Cette mesure constitue une réponse aux engagements internationaux du Maroc qui aura beaucoup d'impacts positifs sur les investissements étrangers notamment et principalement sur le regain de confiance du citoyen.

Nous devons avoir l'audace et le cran d'ouvrir le débat avec nos religieux, car nous devons clarifier une question fort simple mais qui fait des dégâts sociaux considérables : « **Doit on oui ou non criminaliser tous les péchés ?** ». De la réponse a cette question dépendra l'épanouissement de notre population ou a contrario a son asservissement aux idéologies les plus radicales. Le parti de l'istiqlal est aussi un parti politique avec un référentiel religieux et il est donc de notre devoir d'initier le débat sans aucune complaisance ni recroquevillement, en faisant en sorte que nos propositions ne soit pas antinomique à l'Islam. Par exemple le parti n'a pas encore tranché sur sa position sur l'avortement, certains militants influant sont catégoriques, on ne touche pas à la loi, l'avortement est criminel. D'autres militants et surtout militantes plus progressistes sont pour une dépénalisation entière de l'avortement en justifiant la possibilité que la femme puisse jouir de son corps librement. Et pour finir une partie non négligeable du parti sont pour une formule intermédiaire ou l'avortement serait criminalisé au-delà de 40 jours du fœtus, car pour eux et selon l'avis des savants religieux Dieu insufflerai l'âme ente le 40ème et le 120ème jours, et donc le fœtus a le droit à la vie conformément d'ailleurs a la constitution.

Seulement entre plusieurs options à caractère religieuse nous avons toujours tendances a choisir la plus extrémiste par souci de faciliter et d'oisiveté dans l'ijtihad et peut être aussi par électoralisme pour ne pas s'aliéner une partie de la population conservatrice et frileuse a tout changement sociétal. Alors allons nous continuer a vivre avec des oeillères, allons nous aussi

continuer à nous mentir les uns les autres et à accepter cette omerta autour de ces questions d'une importance capitale pour le psychisme collectif et individuelle ?

Pour être beaucoup plus clair, si nous devons criminaliser le péché et « l'immoralité », tel que la consommation d'alcool ou la consommation hors mariage, alors nous devons assumer la charia comme modèle de société et nous devrions aussi envoyer en prison tous ceux qui empruntent de l'argent avec intérêts, tous ceux qui fument du tabac ou toutes les femmes qui ne portent pas le voile. Le constat général actuel relatif au traitement pénal des agissements contraires aux principes religieux est qu'il est très subjectif, incohérent et hypocrite.

C'est pourquoi nous devons assumer et faire nôtre, qu'il n'y a **pas de contrainte en religion**, conformément aux principes de nos ancêtres car le Maroc a toujours été une terre de liberté et de libre arbitre. Nous avons malheureusement importé des lois liberticides d'autres contrées qui ne sied pas à notre culture et à notre civilisation. D'ailleurs les modèles de pays musulmans qui n'imposent pas de contrainte en religions sont légion, tel que l'Indonésie, la Turquie, la Malaisie ou Singapour. Tous ces centaines de millions de musulmans ont compris que tout agissement illicite qui ne nuit pas à une tierce personne n'est en réalité qu'un péché qui ne regarde que votre créateur et vous-même, car la reddition des comptes se fera le jour du jugement dernier. Dès lors, nous devons avoir l'humilité de reconnaître notre petitesse devant la miséricorde du divin et arrêter cette hypocrisie sociale et judiciaire en réformant et abrogeant plusieurs articles de loi se trouvant dans le code pénal et les différents dahir.

Mesures 16 : Abrogation de tous les articles de lois contraire au libre arbitre tel que l'Article 222 du code pénal relatif à la rupture du jeûne, Article 489 à 491 sur la sexualité hors mariage, tel que l'abrogation de l'Article 28 du dahir n° 2856 sur la consommation d'alcool et l'abrogation du décret royal n° 136-65 de 7 juin 1965 sur l'ébriété du citoyen, mais aussi le dahir du 21 mai 1974 relatif à l'usage du kif et pour finir abroger toutes les articles 1 et 2 du dahir du 20 février 1961 et de la loi n°30-6 relatif à la contrainte par corps.

Troisième Axe: Économie et Développement Durable

L'économie du Royaume est tributaire de la confiance entre tous les acteurs économiques : entre les citoyens, l'état et les citoyens, entre l'état et les entreprises, entre les entreprises et les citoyens, entre les citoyens et les partis, entre les partis et l'état. Tellement importante, la confiance est au coeur de tout modèle de développement. Ainsi s'impose la question sur les actions que nous devons entreprendre pour mettre en place un modèle de développement basé sur la confiance.

Le projet de développement que notre parti a proposé met en avant principalement la lutte contre la pauvreté et le renforcement des secteurs de la santé et de l'éducation en vue de réduire les inégalités sociales. Il est important alors de mettre en ligne de mire le degré de protection sociale en amont, pour déterminer ainsi le modèle socio économique de développement dans un ensemble cohérent.

Malheureusement, et même avant la crise sanitaire, le financement reste une problématique constante du modèle actuel qui n'est qu'un modèle de croissance fondé sur une protection sociale peu favorable aux citoyens, tout simplement car la production de richesses pour le financement de l'action publique, dans sa totalité, est insuffisante du moment que l'État emprunte une partie de son budget annuel depuis plus de 40 ans. Plus de dépenses, moins de recettes, un endettement à des taux faibles, tout est en place pour une spirale dont il sera de plus en plus difficile de s'extraire.

Il est aujourd'hui clair, avec la crise sanitaire actuelle, que notre politique économique sera dans l'obligation de plus s'orienter vers les exigences de la nouvelle économie écologique durable et digitale. Ces deux domaines deviendront rapidement les moteurs de la croissance future pour tous les pays, ils impacteront l'enseignement, la recherche, l'innovation, les techniques de production industrielle et de nombreuses externalités positives dans un monde en pleine transformation. Le budget de l'État et ses moyens devront être déployés progressivement vers la promotion de ces deux filières.

Notre pays profitera de cette transition/redéploiement pour moderniser/actualiser son administration et renforcer la gouvernance des services publics suivant une approche régionale pour la rendre plus efficace et plus juste, ce qui évitera à notre pays de continuer à dépenser ses

ressources dans des secteurs sans avenir voire même constituant un blocage pour l'accroissement de notre productivité générale .

Par conséquent, nous proposons **sept** dispositions pour pouvoir financer un modèle socio-économique favorable à une protection sociale garantissant la dignité, l'équité et la réduction des disparités sociales et spatiales.

1. Intégration de l'activité économique informelle :
2. Efficacité de l'investissement public :
3. Insuffler la culture de l'entreprise citoyenne.
4. Promotion de masse des start-up et les PME comme moteur de création d'emplois et de développement durable.
5. Autosuffisance industrielle optimale
6. Promotion et accélération de la recherche scientifique
7. La promotion du tourisme interne et de l'artisanat

1. Intégration de l'activité économique informelle

Le niveau de prélèvement sur l'économie formelle est déjà très élevé, et toute augmentation des impôts ne peut se faire qu'avec une extension de l'assiette en intégrant le secteur informel avec les risques sociaux que cela comporte. cela implique l'élargissement de l'assiette fiscale d'une part et d'élargir les bénéficiaires du système de protection sociale.

Nous devons absolument anéantir l'inégalité devant l'impôt et affronter la résistance de ceux qui s'imposent à cette inclusion. Il suffit de se rappeler de la non généralisation de l'identifiant ICE sur les factures.

2. Efficacité de l'investissement public

L'efficacité de l'investissement public ne peut voir le jour que si on passe d'une approche sectorielle à une approche plus intégrée qui prend en compte en priorité les spécificités du territoire, et ce afin de mieux répondre aux objectifs de développement en mobilisant les connaissances locales et régionales pour élaborer des stratégies d'investissement public adaptées aux territoires.

Il est donc essentiel, comme nous l'avons proposé sur l'axe de la gouvernance de la nécessité d'activer sans délais la régionalisation avancée afin de permettre aux autorités régionales d'agir en véritables moteurs de développement et partenaires clefs du gouvernement central pour le renforcement de leur rôle.

La régionalisation avancée permettra ainsi la mise en place d'une territorialisation active des stratégies d'investissement dans une optique d'abandonner l'approche sectorielle verticale vers des actions intégrées pour la vraie prise en charge des besoins de la population à l'échelon local pour assurer une croissance inclusive et durable tout en approfondissant la démocratie représentative dont le citoyen sera le centre d'intérêt.

L'optimisation de la dépense publique passe également par la digitalisation qui permettra des réductions d'effectifs et augmenter la qualité des services publics rendus aux citoyens d'une manière beaucoup plus rapide à travers l'internet, les réseaux et la délégation des tâches administratives au secteur privé comme le cas des notaires, les banques ou quelques activités commerciales. Il faudra accompagner cette transformation digitale avec une conduite de changement pour le redéploiement des fonctionnaires affectés par ce changement.

3. Insuffler la culture de l'entreprise citoyenne

La solidarité entre la puissance publique et les entreprises est la nouveauté de la crise du Covid-19. Depuis le début de l'épidémie, les entreprises ont fait la preuve de leur utilité sociétale et surtout citoyenne avec un engagement de manière inédite en première ligne face à la pandémie, en coopération avec les pouvoirs publics. L'affaire des masques l'illustre avec force. Les entreprises sollicitées sur tous les fronts, ont fait preuve tant de réactivité que de solidarité et de sincérité. Globalement, elles ont été des employeurs responsables pour leurs collaborateurs, des partenaires solidaires à l'égard de leurs fournisseurs et des acteurs-citoyens engagés dans la société.

Donc c'est la création d'activités productives et le développement du secteur privé qu'il faut mettre en avant, l'emploi en découlera. L'issue à la crise du Covid-19 ne peut être positive que si les entreprises sont mises en situation de produire davantage de richesses durables.

Au-delà des entreprises en tant qu'organisations et communautés, les multiples parties prenantes qui s'y activent ont besoin de la continuité des revenus qu'elles en tirent. Ces dernières sont en réalité des personnes, des familles et des collectivités. La création de richesses par les entreprises permet, avant toute chose aux multiples parties prenantes de se nourrir, de se loger, de consommer, de faire des études, de payer leurs impôts et d'investir.

Nous proposons un accompagnement des entreprises sur les thèmes suivants :

- La digitalisation des outils et des pratiques au service de l'humain et de la relation,
- La mise en oeuvre de stratégies d'industrialisation pour substituer certaines importations et processus de production écologiquement plus vertueux, vers une économie moins carbonée et davantage circulaire.
- L'encouragement des entreprises à investir leurs divers niveaux d'utilité pour la société : la production de biens et service utiles et respectueux de notre planète, la production de richesse, la participation à l'éducation de toutes les générations, l'innovation technique et sociale, la générosité avec les plus fragiles et les plus démunis.
- Encourager les entreprises marocaines à représenter une force de pacification des mœurs et d'apporteur de solutions concrètes.

4. Promotion de masse des start-up et les PME comme moteur de création d'emplois et de développement durable

Mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée sont les objectifs qui nécessitent un développement des efforts pour arriver à une croissance, dont le secteur privé est le moteur, tout en appuyant l'entrepreneuriat prioritairement en tant que l'un des principaux moteurs de la croissance et du développement. Il faut donc offrir aux entreprises innovantes la possibilité de lancer et de développer leurs idées pour encourager la croissance économique et la création d'emplois.

Nous recommandons le développement à travers les axes suivants:

- Accélération de la stratégie de “Maroc PME” basée sur la régionalisation et l'expansion sectorielle;
- Lancer un guichet unique de Maroc PME dédié aux MDM pour leur faciliter l'accès à tout l'écosystème nationale;
- Lancer un guichet dédié aux MDM dans toutes les chambres de commerces pour les accompagner dans les différents procédures d'établissement, subvention, financement, et connexions dans l'écosystème;
- Lancer des incubateurs régionaux pour permettre aux entrepreneurs d'exprimer leurs imaginations industrielles et digitales à travers des projets concrets;
- Ouverture de représentations des incubateurs régionaux dans les universités et grandes écoles pour transformer des futurs demandeurs d'emploi en entrepreneurs employeurs capables de répondre à la demande du marché local, régional, national et international;
- Faciliter l'accès aux financement à taux réduit et en remboursement différé à travers la création des banques régionaux d'investissement dont l'Etat sera la garante;
- Accélérer le projet de loi de crowdfunding qui sera une autre source de financement accessible pour les PME dont le prêteur serait le citoyen fier de produire de participer dans une production “made in Morocco” ;
- En plus de l'apport de Maroc PME en terme de programmes de subventions et accompagnements, des primes de succès devront être prévues pour accélérer des projets de certaines catégories à savoir l'éducation, la formation et l'enseignement de qualité, la santé, le travail social et l'environnement;

- Prime spéciale pour les exportations des services en Afrique afin d'encourager la vision sud-sud de Sa Majesté le Roi Mohamed VI;
- UN VILLAGE UNE PME AU MINIMUM

5. Autosuffisance industrielle optimale

La crise sanitaire actuelle nous a montré que le Maroc est déjà riche avec des hommes et des femmes qui ont cumulés de l'expertise, notamment à travers leurs expériences dans les secteurs industriels automobile, textile, aéronautique. A travers ces expertises, de nouvelles productions ont pu émerger et garantir une autosuffisance lors de la pandémie, à titre d'exemple, les masques et les respirateurs.

Ces expériences doivent être prises en considération pour capitaliser désormais sur les activités industrielles dont nous avons déjà l'expertise afin d'émerger des produits adjacents qui nous dispenseraient de plusieurs importations qui impacte notre balance commerciale et nos réserves en devises à l'instar des importations turques.

Les Marocains du Monde croient fortement à la capacité du Maroc à s'assurer un maximum d'autosuffisance, réduire ses importations et devenir l'usine régionale pour exporter vers l'Europe et l'Afrique qui voudront également réduire leurs échanges avec la Chine comme conséquence directe des changements géo-économiques provoqués par la crise sanitaire.

Il est également important que ces productions soient labellisées "low carbon" pour faire la différence avec ses concurrentes ailleurs dans le monde. Nous recommandons donc de tenir les engagements prévus par le programme de développement des énergies renouvelables de notre pays.

6. Promotion et accélération de la recherche scientifique

L'importance de la recherche scientifique n'est plus discutable avec l'avènement de la crise sanitaire actuelle. Ainsi, l'autonomie en termes de technologie et de savoir pour pallier au principal des besoins des Marocains en temps de crise, avec des frontières fermées, est devenue plus que jamais un secteur de portée stratégique et sécuritaire.

Créer des ponts entre l'entrepreneuriat et la recherche scientifique avec des programmes ciblés et orientés vers le futur de l'économie mondiale s'avère une impérative dans tout modèle de développement futur. Il nous semble nécessaire de faire de la recherche scientifique un véritable allié dans lequel il faut investir sans hésitation vu sa rentabilité garantie, ainsi nous proposons ce qui suit :

.

- Procéder à une refonte de la loi N 80.00 relative au Centre National pour la recherche scientifique et Technique (CNRST) promulguée en 2001 permettant la création d'une instance commune tripartite entre d'une part le ministère de tutelle, les acteurs économiques privés et les établissements de l'enseignement supérieur et professionnel;
- Insérer la recherche scientifique comme une composante de la responsabilité sociétale des entreprises et par conséquent encourager le secteur privé à investir dans la recherche scientifique en partenariat avec CNRST ;
- Instaurer un système de gouvernance de la recherche scientifique entre toutes les parties prenantes à savoir principalement l'Institut Royale des Études Stratégiques, le Centre National pour la recherche scientifique et Technique, les Universités et grandes écoles, les partenaires privés et le ministère de tutelle. Cette gouvernance conduira à drainer les efforts et avoir par conséquent un impact palpable.
- Le financement de la recherche scientifique doit être conçu comme un investissement durable et surtout rentable dans un monde globalisé, ce changement d'approche permettra d'augmenter la budgétisation de la recherche dans le marché mondial de l'innovation;
- Mettre comme objectif stratégique pour le Royaume l'augmentation du nombre de brevets déposés annuellement de 200 vers 5000 brevets orientés essentiellement vers énergie renouvelable, agriculture, Aggrotech, technologies biomédicales ;

- Mettre en place un programme pour accueillir les chercheurs du continent Africain et faire ainsi du Maroc une référence continentale en terme recherche scientifique dans les spécialités proposées ;
- Mettre en place une structure dédiée aux chercheurs Marocains du Monde pour en faire un guichet unique afin de créer des partenariats et récupérer l'énorme travail conclu par les Marocains du Monde en termes de recherche dans leurs pays d'accueil.

7. La promotion du tourisme interne et de l'artisanat

- Dans un monde confiné, Une relance du tourisme s'avère difficile dans le future proche et par conséquent le Maroc doit prendre des mesures pour encourager le tourisme local et regagner la confiance de beaucoup de Marocains qui choisissent de passer leurs vacances à l'étranger vu les offres alléchantes principalement proposées par l'Espagne, le Portugal et la Turquie. Ceci a un double impact négatif, à la fois sur les réserves de change ainsi que sur la consommation au Maroc. Une offre incentivée par l'Etat devra donner l'opportunité à tout Marocain de découvrir, visiter et explorer la beauté et la diversité de notre Royaume. Cette offre doit assurer des tarifs adaptés à toutes les strates de la société Marocaine.
- Notre histoire, culture et identité Marocaine constitue un capital immatériel très riche qui n'a pas été transformé jusqu'à présent en une véritable richesse à l'exception de la mosquée Hassan II et quelques d'autres monuments que Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait lancé leurs restaurations. Nous recommandons de lancer un programme ambitieux de construction de musées d'artisanats de notre culture musulmane, Arabe, amazigh, Hassani, Africaine, hébraïque... et même de dinosaures. Les Marocains qui ont construit les merveilles andalouses en Espagne autrefois, peuvent toujours construire encore mieux surtout que ce savoir est incarné dans notre civilisation, qu'il faudra transformer en une richesse matérielle et surtout rentable pour tous les acteurs économiques du Royaume.
- La richesse immatérielle qui caractérise notre pays nous oblige de croire plus à notre identité et de ce que fait de nous des Marocains. L'ensemble de nos militants recommandent alors de promouvoir davantage notre artisanat et surtout imprégner l'espace public par les œuvres de nos artisans. Ainsi, il est impératif d'affecter une part des travaux publics et des marchés publics en général à des entreprises d'artisanat de tout genre. Une mise en valeur de la production artisanale est importante en lui donnant une envergure culturelle, artistique et surtout de qualité mondiale et ce à travers la conception d'un programme dédié au jeunes entrepreneurs artisans tout en développant en parallèle la formation professionnelle dans les métiers de l'artisanat et l'entreprenariat.

Conclusion

Notre modeste contribution est loin d'être considérée comme une étude exhaustive. À travers le présent document les Marocains du Monde Istiqlaliens ont fait appel à leurs expertises avec un grand sens de patriotisme.

Tout travail de modélisation de l'action publique reste une représentation schématique et conceptuelle de ce qui doit être mis en œuvre d'une manière à ne pas modifier le sens, la portée et surtout l'impact.